Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-20251211007-DE

Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents : 3
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2025

Présents (12) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali*
Absents (3) *: FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, JUIN Patrice*
Secrétaire de séance *: MAUGUIN Armandine*
Pouvoirs(2) *: GICQUEL Céline donne pouvoir à MAUGUIN Armandine*
FLOQUET Freddy donne pouvoir à Guénnolé GUILLAUME

7-Tableau des effectifs – suppression d'un poste

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du CST (comité social territorial) en date du 4 novembre 2025 validant la suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

Considérant la nécessité de ***supprimer*** *un emploi au grade de Adjoint Technique Territorial principal de* ***2nd classe*** *(35H)*

M. le Maire propose au conseil municipal de supprimer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs ***à compter du 1er janvier 2026****.*

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, le conseil municipal DECIDE de :

- *Supprimer un emploi au grade de Adjoint Technique Territorial principal de* ***2nd classe*** *(35H)*
- *Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe (annexe à joindre à la délibération) ;*

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600511-20251211-20251211007-DE

Cadre d'emploi	*Date délibération*	*Catégorie*	*Effectif*	*Durée hebdomadaire de service*
Filière administrative				
Rédacteur Territorial	*28/02/2020*	*B*	*1*	*35H*
Filière Technique				
Adjoint technique PRINCIPAL de 1ère classe (Frédéric)	*5/11/2024*	*C*	*1*	*35H*
~~***Adjoint technique territorial PRINCIPAL de 2ème classe***~~	~~***11/12/2025***~~	~~***C***~~	~~***1***~~	~~***35H***~~
Adjoint technique territorial (service technique)	*14/09/2010*	*C*	*1*	*35H*
Adjoint technique territorial (cantine, ménage)	*25/01/2024*	*C*	*1*	*17.5/35ème*

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Armandine MAUGUIN

Le Maire,
David BOULVAIS

